

ÉTÉ 2012, LE TOURNANT DU MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC

Par STÉPHANE ENJALRAN*

BREF RAPPEL DES FAITS

Au printemps 2011, le gouvernement néo-libéral de Jean Charest, chef de file du PLQ (Parti Libéral du Québec), annonce une hausse significative des frais d'inscription et de scolarité dans les universités : de 75 % en 5 ans puis de 82 % en 7 ans.¹

Les étudiant-e-s québécois-e-s, réunis au sein d'associations comme l'ASSÉ², qui deviendra la CLASSE³, et la FEUQ⁴ pour l'université, la FECQ⁵ pour les Cégeps⁶, organisent rapidement des assemblées générales pour demander le retrait du projet. Face à la surdité du pouvoir, des universités et Cégep organisent démocratiquement la mobilisation dès l'automne, avec des premiers votes de grève générale illimitée à partir de février et une première grande manifestation nationale le 22 mars 2012. D'autres établissements et départements d'universités vont alors voter la grève complète et organiser des piquets devant les établissements concernés ainsi que des manifestations de plus en plus régulières. La seule réponse du pouvoir⁷ sera la répression policière dans la rue. Le SPVM (Service de police de la ville de Montréal) s'illustre alors par sa violence, n'entamant cependant en rien la détermination des étudiant-e-s. À Montréal et plus modestement à Québec, les 22 avril et 22 mai, des manifestations fleuves compteront plus de 200 000 personnes.

En mai, dans une escalade de violence et de répression, le pouvoir édicte un projet de loi, le projet de loi 78, qui deviendra la loi 12⁸. Cette loi vise d'abord les manifestant-e-s, avec des sanctions financières et pénales très lourdes pour tous les rassemblements jugés illégaux ainsi que pour les blocages d'établissements. Elle vise également les syndicats : ceux-ci sont susceptibles d'être sanctionnés par des amendes extrêmement importantes s'ils soutiennent ouvertement des grèves d'enseignants, notamment, en soutien au mouvement étudiant.

Au Québec, le droit de grève dans le secteur de l'enseignement est extrêmement encadré et codifié de telle sorte qu'en principe les enseignants ne peuvent organiser des grèves que sur des questions professionnelles bien définies, notamment lors des négociations sur les conventions collectives. Une partie de la population soutient le mouvement des « carrés rouges », symbole de la protestation étudiante, et crée des collectifs informels, tel le désormais célèbre

collectif des casseroles qui manifeste bruyamment son refus de sacrifier l'accès à l'éducation et à la culture de la jeunesse québécoise. Ces initiatives sont aussi des réactions au scandale du projet de loi 78 et expriment le refus de la violence policière.

À la fin de l'année scolaire, de nombreuses universités ainsi que la plupart des Cégep de Montréal sont encore en grève (c'est aussi le cas dans d'autres villes comme à Rimouski).

DURANT L'ÉTÉ

On aurait pu penser que la fin des cours éteindrait de fait la mobilisation durant un mois de juillet caniculaire. Il n'en fut rien. Dans la population, dès le mois de mai à Montréal et dans de nombreux quartiers de la ville, se sont créées des APAQs, Assemblées populaires autonomes de quartier⁹. Il s'agit notamment de discuter des moyens de soutenir le mouvement étudiant à la rentrée et de le poursuivre en appelant à une solidarité plus large dans la population. Ces assemblées mixtes dans tous les sens du terme sont des lieux de réappropriation de l'espace public, de débat, de solidarité et d'entre-aide. Ainsi, la démocratie directe s'installe et s'expérimente dans les parcs de Montréal sous le regard incrédule des îlotiers qui surveillent ces rencontres de loin !

Les manifestations de nuit continuent, la 100^e regroupera début août des milliers de manifestant-e-s. La rentrée scolaire est avancée au 13 août, sous le prétexte de permettre aux étudiants de rattraper le retard... Les discussions au sein des associations étudiantes s'engagent sur les stratégies à suivre à la rentrée « forcée » (qui aura lieu fin août dans certaines universités).

Le 1^{er} août, sans surprise, le pouvoir décide de déclencher des élections anticipées, élections qui se dérouleront le 4 septembre. Le but est évidemment de diviser le mouvement. La FECQ et la FEUQ, deux organisations assez proches du Parti Québécois (PQ), appellent à aller voter pour chasser les libéraux. En faisant de la question du vote le point d'orgue de leur stratégie à la rentrée, ils laissent ouverte la possibilité d'une trêve : suspension de la grève pour passer les examens de la session d'hiver. La CLASSE, en complet désaccord sur ce point, appelle les AG d'étudiant-e-s à voter la poursuite de la grève et à ne pas tomber dans le piège des élections.

ET LES ENSEIGNANTS ET LEURS SYNDICATS DANS TOUT ÇA ?

Ce qui revient dans les témoignages des étudiant-e-s, c'est l'incompréhension et la déception devant l'attitude d'une partie de leurs enseignants et surtout de leurs syndicats aussi bien à l'université que dans les Cégeps (bien qu'on note des différences significatives et signifiantes dans les attitudes des différents syndicats). On leur reproche d'abord de ne pas avoir appelé à des grèves plus larges des travailleurs en soutien aux étudiant-e-s. Paralysés en partie par la loi 12/78 à partir du mois de mai, ceux-ci craignaient à juste titre une répression finan-



cière violente et la casse de leurs structures. D'autre part, affaiblis par des lois très restrictives issues de l'état d'urgence mises en place en 72 et 73 mais aussi par leur tournant co-gestionnaire dans les années 80, les syndicats ont en général mis beaucoup de temps à se reconstruire en tant qu'outils de lutte¹⁰. En 2005, une loi concernant les conditions de travail dans le secteur public, la loi 43, limitait déjà de façon drastique le droit de grève dans ce secteur, notamment dans l'éducation, et prévoyait des sanctions financières très lourdes pour les grévistes et les syndicats¹¹. On pourrait aussi évoquer d'autres lois, de 82 à nos jours, qui n'ont cessé de renforcer un arsenal juridique répressif dans différents secteurs de la fonction publique québécoise et qui visaient à briser des mouvements sociaux en cours (les lois 43, 70, 72, 111)¹².

LE COLLECTIF DES PROFS CONTRE LA HAUSSE (PCLH)¹³

Néanmoins, des enseignants de Cégep et d'université s'organisent de façon informelle en collectif composé d'adhérents de différents syndicats. Dès mars, ils lancent un premier manifeste pour dénoncer la hausse scandaleuse des frais de scolarité. Ils discutent des moyens de soutenir les étudiants et rédigent, après son édicition, un manifeste contre la loi 12/78 qui appelle les enseignants à réfléchir aux moyens de désobéir à une loi liberticide qui va à l'encontre de la mission d'éducation¹⁴. Ils interpellent leurs syndicats. À Montréal, c'est la Fneeq, affiliée à la CSN¹⁵ qui est majoritaire dans les Cégep (voir note 6) et aussi

présente dans certains départements universitaires. Celle-ci commencera par apporter un soutien financier aux étudiants mais n'appellera pas ouvertement les enseignants à participer aux manifestations étudiantes et à se mettre en grève, notamment pour les raisons relatives au droit de grève évoquées plus haut. À la veille de la rentrée forcée, la Fneeq appellera néanmoins les enseignants à respecter les votes étudiants et éventuellement les piquets de grève qui pourraient être organisés. À l'UQAM, le SPUQ¹⁶ affirme également son soutien aux étudiants qui décideraient de voter la poursuite de la grève à la rentrée. Il dénonce également les interventions policières.

Le manifeste des PCLH aura un certain retentissement, et ce d'abord au niveau national, dans la mesure où ses signataires, en dévoilant leur identité lors d'une conférence de presse le 6 août¹⁷, se sont exposés à des sanctions. Il faut préciser que des personnels de l'éducation portant le carré rouge ont pu être menacés de sanctions par leur hiérarchie¹⁸. D'autre part, le manifeste a également recueilli des signatures du monde entier, d'individus, d'associations et de syndicats, parmi lesquels la Fédération des syndicats SUD-Education qui a été l'une des premières signataires et a contribué à sa diffusion internationale. Le manifeste a également été reçu comme un soutien effectif par les étudiants.

LA RENTRÉE ET LA FIN DU MOUVEMENT (?)

Les choix stratégiques de la FEUQ et de la FECQ, les élections et, entretenue par le pouvoir, la peur de certains étudiants de perdre leur année scolaire a entraîné des votes de retour en classe dans la majorité des Cégep en grève jusque-là. Le leurre de la trêve et d'une éventuelle reprise du mouvement a également fonctionné. Pour autant, certains Cégep et certaines universités maintiennent les appels à la grève les 22 de chaque mois jusqu'à l'abolition du projet de hausse des frais de scolarité.

À Montréal et notamment à l'UdeM (Université de Montréal) et à l'UQAM (Université du Québec à Montréal), des départements votent la poursuite de la grève à la rentrée. La réaction de la direction de l'UdeM est sans équivoque : elle demande au SPVM de rentrer sur le campus pour évacuer sans ménagement les grévistes. Les menaces sur les professeurs et les étudiant-e-s en grève à l'UQAM se multiplient également. Des professeur-e-s d'université et de Cégep, considéré-e-s comme des « meneurs », reçoivent des amendes de plusieurs centaines d'euros pour avoir parfois participé à des manifestations au mois d'avril... Des contractuel-le-s sont menacé-e-s de licenciement pour avoir porté le carré rouge... Le pouvoir a donc décidé d'appliquer la loi 12 pour mater définitivement la contestation. Les cours sont néanmoins levés à l'UdeM¹⁹ et à l'UQAM la semaine de rentrée qui précède les élections, ainsi qu'à l'UQO (Université du Québec en Outaouais)²⁰. La direction de l'UQAM usera de tous les procédés pour ramener les étudiant-e-s en cours. Elle menace notamment de ne distribuer les aides d'un fonds de solidarité destiné au étudiant-e-s en difficulté qu'à celles et ceux qui auront abandonné la grève...

EPILOGUE

Le 4 septembre, le PQ gagne les élections mais d'une courte avance sur le PLQ. Cela ne lui permettra pas de dégager une majorité au parlement. Québec Solidaires, le parti qui a le plus clairement défendu les « carrés rouges » tout au long du mouvement, obtient deux sièges, soit un de plus que précédemment, ce qui ne lui permettra pas de peser dans les débats. Si le PQ s'est clairement prononcé en faveur de l'abrogation de la loi 12/78, ses positions sont cependant moins claires en ce qui concerne la hausse des frais de scolarité. La hausse prévue par le gouvernement Charest n'aura pas lieu, mais on ne sait s'il n'y aura pas de hausse du tout comme le laisse entendre l'un des nouveaux élus du PQ, Léo Bureau-Blain, qui, il y a encore peu, était président de la FECQ. Plutôt que du gel de la hausse, ce que revendique la CLASSE, ce dernier parlait d'augmentations possibles de 2 ou 3 % par an ²¹...

Si les départements encore en grève dans les universités ont progressivement repris les cours, différentes associations étudiantes regroupées au sein de la CLASSE n'ont pas, pour autant, baissé les bras. Le 22 de chaque mois reste un rendez-vous pris pour poursuivre la lutte jusqu'à l'abrogation définitive de la réforme qui prévoyait une hausse des droits, quel que soit son montant. Mais il s'agit de la revendication minimale, dans la mesure où ce qui est véritablement visé est à terme la gratuité scolaire (la coût des études reste en moyenne de 1 200 dollars soit environ 960 euros par semestre...). La CLASSE attend également que l'ensemble des poursuites entamées contre les grévistes et celles et ceux qui les ont soutenus soient abandonnées sans condition.

Le 20 septembre, le nouveau gouvernement annonce enfin l'annulation de la hausse et l'abrogation de la loi scélérate 12/78 ! C'est incontestablement une victoire et cela démontre encore une fois que la lutte paye ! Mais les militant-e-s de la CLASSE restent prudent-e-s et mobilisé-e-s, notamment afin d'obtenir la gratuité scolaire.

En réalité, c'est une génération de militant-e-s qui s'est levée et formée durant ces mois de lutte. C'est avec elle que devront compter ce gouvernement et ses successeurs quand ils reviendront à l'attaque de tel ou tel service public et qui tenteront de porter atteinte à la solidarité collective et au bien public. Le Québec des solidarités et de la justice social s'est bel et bien éveillé durant ce mouvement et la façon dont le pouvoir, la police et les médias ont traité les étudiant-e-s laissera des traces durables.

* Stéphane Enjalran est professeur de philosophie et militant de SUD-Education. Il participe aux commissions internationales de SUD-Education et de l'Union syndicale Solidaires.

Note du rédacteur de ces lignes :
Cet article est le résultat, notamment, de la collecte des témoignages des acteurs et des actrices du mouvement durant l'été au Québec. Je remercie les collègues du



Collectif des profs contre la hausse de m'avoir permis de les rencontrer et de participer à leurs réunions et à leurs actions. Je les remercie pour la chaleur de leur accueil et pour les débats passionnants auquel j'ai pu assister lors de leurs assemblées. Merci également aux étudiant-e-s de la CLASSE pour leur accueil et leurs témoignages et patientes explications. Merci aux camarades de l'APAQ de Rosemont Petite-Patrie pour leur accueil ainsi qu'au camarade d'un « gros » syndicat interprofessionnel qui m'a exposé sans fard la réalité du syndicalisme au Québec, son histoire, mais aussi ce qui est en train de changer... Merci enfin à « Anarchopanda pour la gratuité scolaire », fausse peluche mais vraie mascotte du mouvement, surtout vrai militant, qui sur sa page Facebook notamment fournit des informations, témoignages et documents précieux.

1. Pour plus d'informations, l'article de Wikipédia assez bien fait : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Gr % C3 % A8ve_ % C3 % A9tudiante_qu % C3 % A9b % C3 % A9coise_de_2012](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A8ve_%C3%A9tudiante_qu%C3%A9coise_de_2012)
2. [http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?page=accueil & lang = fr](http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?page=accueil&lang=fr)
3. <http://www.bloquonslahausse.com/>
4. <http://www.feuq.qc.ca/>
5. <http://www.fecq.org/>
6. Les Cégeps, Collèges d'enseignement général et professionnel correspondent à l'année de Terminale au lycée et une année de préparation au supérieur ou deux années de formation technique et professionnelle post-bac en France.

7. Si l'on excepte des parodies de négociation...
8. <http://profscontrelahausse.org/documentation/loi-78-texte-officiel/>
9. Site de l'APAQ du quartier de Rosemont-Petite Patrie à Montréal : <http://apaqrpp.wordpress.com/>
10. Lire aussi : « Les syndicats ressentent durement la récession de 1981-1982 et le taux de chômage élevé qui perdure durant les années 80 et 90. Les centrales modifient alors leur discours, abandonnant leur condamnation globale du système capitaliste et faisant la promotion de la concertation avec le patronat pour créer de l'emploi. Le niveau de grève chute fortement au cours de cette période et le militantisme des syndicats du secteur public et parapublic s'effrite sous le coup de lois répressives » <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/histoire-des-travailleurs>
11. http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_43_%28Qu%C3%A9bec%29
12. Lire à ce sujet le mémoire de Guillaume Trambly-Boily : https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:i3r3pjgKGtkj:www.fondationbonenfant.qc.ca/stages/essais/2011Tremblay-Boily.pdf+lois+r%C3%A9pressives+qu%C3%A9bec+1982&hl=fr&gl=ca&pid=bl&srcid=ADGEEsg11DuKzr5Ekhrwel93YzOVZfxvMPJDJovYH4Vd0_3LgkOpzdHroVcAcBOFizuiGo9SfISnzZBjt7HYKVf3jL3sPJoYnn73OQ_4Z7z1FzloPa-dDSwyWTG0j1-j1FBXJEX5DXu0&sig=AHIEtbSpqJpbSCPxBglbfiG-Zoc1_qa9mA
13. <http://profscontrelahausse.org/>
14. <http://profscontrelahausse.org/tag/manifeste/>
15. http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/communiqués/communiqués_2012/Comm-015.html
16. <http://www.spuq.uqam.ca/>
17. <http://profscontrelahausse.org/medias/video/conference-de-presse-des-profs-contre-la-loi-12-projet-de-loi-78/>
18. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/356314/des-enseignants-sanctionnes-pour-une-lettre-publiee-dans-le-devoir>
19. La levée des cours à l'UQAM s'est faite par les votes des étudiant-e-s (pour chacun des cours concernés) tandis qu'à l'UDM c'est la direction qui a pris cette décision (pour l'ensemble des cours concernés) devant les tensions qu'elle a elle-même créées en faisant intervenir le SPVM.
20. <http://profscontrelahausse.org/communiqués/université-du-quebec-en-outaouais-ou-une-rentree-marquee-par-la-surveillance-et-la-loi-12/>
21. Léo Bureau-Blouin, interviewé sur 98,5 FM Montréal, a notamment déclaré : « *Les Libéraux voulaient augmenter les frais d'à peu près 15 % par année. Ce que propose Madame Marois, c'est une augmentation de 2 ou 3 % par année. Sur le plan personnel, je vais travailler au sein de ma formation politique pour m'assurer qu'il y ait le moins d'augmentation possible et même idéalement le gel, mais je ne suis pas quelqu'un de dogmatique. L'objectif, c'est de rallier un consensus.* » <http://www.985fm.ca/national/nouvelles/leo-bureau-blouin-previent-les-associations-etudia-169760.html>